

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Avenant n°1 à la Convention de délégation entre le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF), la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) pour le Portail commun du recouvrement (PCR) sur le programme 349 « Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) »

NOR : ECOP2302127X

Entre

Le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF), représenté par Madame Anne BLONDY-TOURET, en sa qualité Secrétaire générale, désigné sous le terme de « **délégrant** », d'une part,

Et

La Direction générale des finances publiques (DGFIP), représentée par Monsieur Jérôme FOURNEL, en sa qualité de directeur général, désignée sous le terme de « **délégataire** », d'autre part,

Et

La Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), représentée par Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE, directrice générale, désignée sous le terme de « **délégataire** », d'autre part,

Vu le décret 2004-1085 du 14 janvier 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat et le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le contrat de transformation « *Portail Commun du Recouvrement* » signé le 11 mars 2021 ;

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 30 novembre 2018 dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique entre la directrice du budget, délégrant, et la Secrétaire générale des ministères économiques et financiers, délégataire ;

Vu l'avenant du 17 novembre 2020 à la convention de délégation de gestion du 30 novembre 2018,

Vu la convention de délégation de gestion entre le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF), la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) pour le Portail commun du recouvrement (PCR) sur le programme 349 « Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) » signée le 12 avril 2021,

Vu le contrat de transformation « *PORTAILPRO.GOUV* » signé le 20 décembre 2022,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer l'exécution du projet PORTAILPRO.GOUV, dont le contrat de transformation a été signé le 20 décembre 2022 pour un montant FTAP de 4,1 M€ , au cadre de la convention de délégation entre le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF), la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) pour le Portail commun du recouvrement (PCR) sur le programme 349 « Fonds de transformation de l'action publique (FTAP) » signée le 12 avril 2021.

A cet effet, les délégataires veilleront à utiliser les axes d'imputation budgétaires suivants :

Axes d'imputation budgétaire	Projet « Portail Commun du Recouvrement »	Projet « PORTAILPRO.GOUV »
Centre financier	0349-CDBU-CEFI	
Domaine fonctionnel	0349-01	
Code activité	034901016601	034901019301

La gestion du contrat de transformation peut donner lieu à des rétablissements de crédits si besoin.

En tant que pilote du projet, la Mission France Recouvrement (MFR) pourra ajuster, en accord avec les copropriétaires du portail, la répartition de la programmation des crédits alloués.

La MFR est l'interlocuteur privilégié de la DITP dans le cadre de ce contrat.

Article 2 : Durée de validité

La délégation de gestion est prolongée jusqu'au 31/12/2024.

Le présent avenant prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties concernées.

Le présent avenant est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 24 janvier 2023

Le délégant, pour le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (SGMEF)	Isabelle PEROZ, Sous-directrice de la gestion financière et des achats (SAFI 2)
Le délégataire, pour la Direction générale des Finances publiques (DGFIP)	Dominique DOUILLET, Chef du département Gouvernance et Support

Le délégataire, pour la Direction générale
des douanes et droits indirects (DGDDI)

Géraldine CECCONI,
Sous-directrice des finances et des achats